

REGLEMENT BOULIEU TRAIL – 15^{ème} EDITION

1. Les Courses :

L'association « Boulieu Trail » organise le vendredi 2 octobre et samedi 3 Octobre 2026 avec plus de 90% du parcours qui se font sur des chemins :

<u>Courses</u>	<u>Distances</u>	<u>Dénivelés</u>	Catégories éligibles	<u>Heure de départ</u>	<u>Lieu du départ</u>
La Madone Nocturne	9km	D+ 320m	Cadets 16 ans -17 ans à masters 20ans et plus	Vendredi 2 octobre 20H	Départ centre de Boulieu
Chira'vissante	50km	D+2170m	Espoirs à masters 20ans et plus	Samedi 3 octobre 9h	Départ centre de Boulieu
La Cécilienne	30km	D+1150m	Espoirs à masters 20ans et plus	Samedi 3 octobre 9h	Départ centre de Boulieu
La Croix chirol	18 km	D+680m	Juniors 18-19ans à masters 20 ans et plus	Samedi 3 octobre 14h	Départ centre de Boulieu

La Madone	9km	D+ 320m	Cadets 16 ans -17 ans à masters 20ans et plus	Samedi 3 octobre 15h	Départ centre de Boulieu
Octobre Rose	5km		Cadets 16 ans -17 ans à masters 20ans et plus	Samedi 3 octobre 10h30	Départ centre de Boulieu

Retrait dossard :

Vendredi 2 octobre de 18h à 19h30 salle polyvalente de Boulieu les Annonay,
Samedi 3 octobre de 7h jusqu'à 30 minutes avant votre course salle polyvalente de Boulieu les Annonay

Courses enfants :

10h : départ des enfants (400m

- de 5 à 8 ans)

10h15 : départ des enfants

(800m - de 9 à 11 ans)

Les courses enfants se font sans inscriptions ni classements et sous la

responsabilité des parents.

Les tracés et profils sont disponibles sur : <https://www.boulieutrail.fr/>

2. Condition de participation

2.1 Pour les personnes mineures :

Pour les personnes mineures leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit : D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées ; - D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations partenaires de la FFA. La liste des fédérations partenaires seront régulièrement communiquées aux clubs affiliés et organisateurs sportifs par voie de circulaire. - L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois

2.2 Personnes majeures :

Pour les personnes majeures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit : - D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ; - D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire. Concernant l'application du présent article, des dispositions transitoires sont prévues par voie de circulaire concernant les manifestations organisées avant le 31 août 2024 ou dont l'inscription est déjà ouverte lors de la publication de la Réglementation running - Applicable au 16 janvier 2024 Page 13/49 présente réglementation. Ces dispositions transitoires prendront automatiquement fin à échéance des manifestations qu'elles concernent. Sauf convention contraire, la personne majeure ne peut pas présenter à l'organisateur une licence d'une autre fédération. La liste des fédérations partenaires sera régulièrement communiquée aux clubs affiliés et organisateurs sportifs par voie de circulaire.

2.3 L'organisateur conservera :

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat médical, le questionnaire médical et l'attestation parentale pour les mineurs, le numéro de l'attestation PPS pour la durée du délai de prescription (10 ans). Les licences étrangères ne sont pas acceptées, ce inclus les licences émises par une fédération membre de Athletics. Les articles 3.1 et 3.2. ci-dessus sont applicables. Dans le cas où les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

3. Droit d'inscription :

Un Maillot de très bonne qualité marque **KINETIK** est offert aux inscrits **avant le 25 juillet** sur les courses adultes et sera remis le jour de la course avec les dossards.

Après le 25 juillet Un lot est offert sur les courses adultes et sera remis le jour de la course avec les dossards.

Pas de lot pour Randonnée/course Octobre Rose

Le nombre d'inscrits est limité à 1000 concurrents toutes courses confondues.

Courses	Prix avant le 01 septembre 2026	Prix Du 01 septembre et jusqu'au 1 octobre à minuit	Clôture des inscriptions
Chira'vissante (50km) (Lot, ravitaillements)	52€	54€	Le 01 octobre 2026 (internet) jusqu'à minuit
La Cécilienne (30km) (Lot, ravitaillements)	32€	34€	Le 01 octobre 2026 (internet) jusqu'à minuit
La Croix Chirol (18 km) (Lot, ravitaillements)	20€	22€	Le 01 octobre 2026 (internet) jusqu'à minuit

La Madone (9 km) (Lot, ravitaillements)	10€	12,00 €	Le 01 octobre 2026 (internet) jusqu'à minuit
La Madone Nocturne (9 km) (lot, ravitaillements)	10€	12,00 €	Le 01 octobre 2026 (internet) jusqu'à minuit

Challenges 9km Nocturne + 9km (lot, Ravitaillements)		18€	Le 01 octobre 2026 (internet) jusqu'à minuit
Challenges 9km nocturne + 18 km (lot, Ravitaillements)		25€	Le 01 octobre 2026 (internet) jusqu'à minuit
Octobre Rose (5 km) (Ravitaillements)		5€	Le 02 octobre 2026 (internet) jusqu'à 14h Possibilité de s'inscrire sur place pour ce parcours

4. Matériel obligatoire :

Chira'vissante : 50km

Couverture de survie, sifflet, réserve alimentaire, réserve d'eau, coupe-vent, gobelet, téléphone chargé. Les bâtons sont autorisés. **Frontale.**

La Cécilienne : 30km

Couverture de survie, sifflet, réserve alimentaire, réserve d'eau, coupe-vent, gobelet, téléphone chargé. Les bâtons sont autorisés.

La croix chirol : 18km

Couverture de survie, sifflet, réserve alimentaire, réserve d'eau, coupe-vent, gobelet, téléphone chargé. Les bâtons sont autorisés.

La Madone nocturne : 9km

Réserve d'eau. **Frontale**

La Madone : 9km

Réserve d'eau.

Octobre Rose : 5km

Réserve d'eau

Toutes les courses :

Les concurrents doivent porter leurs dossards visibles, pendant la totalité de la compétition. Les épingles ne sont pas fournies par l'organisation.

5. Ravitaillements

Courses	Ravitaillements
Chira'vissante 50km	Ecole privée 8.5km + croix chirol 18.2 km + Rachassieu 28.8 km +croix chirol 38,1 km +Arrivée 50km
La Cécilienne 30km	Ecole privée 8.5km + croix chirol 18.2 km +Arrivée 30km
La croix chirol 18km	Croix chirol 9.7 km + Arrivée
La Madone nocturne	Point d'eau samoyas 5.7km + Arrivée
La Madone	Point d'eau samoyas 5.7km + Arrivée
Octobre Rose	Arrivée

6. Limites horaires

Barrières horaires des différents parcours :

Chira'vissante	50km d+2170m
Départ 9h	
Km 8.5 : École privée Boulieu	Barrière 10h40
Km 18.2 : croix chirol	Barrière 12h40
Km 28.8 : Rachassieu	Barrière 14h50
Km 38.1 : croix chirol	Barrière 16h30
Arrivée km 50	19h
Soit une moyenne totale de 5 km/h pour l'intégralité	
La Cécilienne	30km d+1150m
Départ 9h	
Km 8.5: École privée Boulieu	Barrière 10h40
Km 18.2 : Croix chirol	Barrière 12h40
Arrivée km 30	15h
Soit une moyenne totale de de 5km/h pour l'intégralité	
Croix chirol	18km d+680m
Départ 14h	
Chirol km 8.5 d+580	Barrière 15h30
Arrivée 18km	18h
Soit une moyenne de 5,14 km/h	
La madone nocturne / jour	9km d+310m
Départ 20h et 15h	
Pas de barrière horaire 2h maxi	
Soit une moyenne de 4.5kmh	

7. Abandon :

Sauf en cas de blessure, les coureurs doivent rejoindre le point de contrôle offrant une solution de rapatriement (signalés par un pictogramme sur les cartes des parcours). Ils doivent en informer le responsable de poste qui annulera son numéro de dossard.

Les médecins présents sur les postes de ravitaillement/sécurité sont habilités à retirer le dossard et mettre hors course, après concertation avec le coureur et le directeur de course.

8. Modification du parcours, des barrières horaires et annulation de la course :

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis. En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie et de neige en altitude, forts risques orageux...) le départ peut être reporté voire la course annulée ; pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

9. Assurances :

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police assurance (MACIF N°13078757).

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

10. Récompenses :

Un tirage au sort pour la remise de lots aura lieu avant les courses sur les concurrents pré inscrits. Les lots seront remis lors du retrait des dossards.

Une récompense sera attribuée aux 3 premiers scratchs féminines et 3 premiers scratchs masculins de chaque course.

Horaires Podium : 16h30

11. Voies utilisées :

La compétition se déroule en très grande partie sur pistes ou chemins en milieu naturel, sur les voies routières non fermées à la circulation. Les concurrents devront impérativement respecter le code de la route en donnant priorité à tout véhicule en circulation sur le parcours.

Interdiction d'être accompagné par un vélo ou tout véhicule à moteur.

12. Sécurité :

La sécurité est assurée par deux médecins , 2 quads médicalisés, 1 poste de secours a l'arrivée , 2 infirmières , 3 pompiers bénévoles

En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié.

13. Droits à l'image

Les droits à l'image : Les concurrents et enfants mineurs par leur participation au Trail de Boulieu, autorisent expressément les organisateurs ainsi que les ayants droits, tels que les média et partenaires, à exploiter les images et vidéo sur lesquelles ils pourraient apparaître.

14. Respect de l'environnement :

Le coureur s'engage à préserver la nature et à ne jeter aucun déchet tout au long du parcours. Les déchets pourront être jetés aux différents postes de contrôle.

15. Remboursement :

Aucun remboursement ne sera effectué : ni en cas d'annulation des courses ou de modification des parcours. Seul un avoir sera proposé pour une inscription gratuite l'année suivante sur présentation d'un certificat médical accompagné d'un mail de confirmation émanant du Boulieu Trail.

16. Acceptation du règlement :

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.